Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2021/074

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.
Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, et Ludovic PONTICO
Absents : Alain, PIASER, Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

Objet : Fonds l'Occal – fin de programme

Vu le CGCT et notamment l'article 5211-10,

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment l'article 11,

Vu la délibération de la région Occitanie en date du 29 mai 2020 sur la mise en place d'un fonds intitulé l'Occal ,

Vu la délibération de la CCPL en date du 15 juin 2020 pour participer au fonds l'Occal à hauteur de 2 euros par habitant, (soit un montant total estimatif et indicatif à confirmer de 35 772 euros pour la CCPL pris sur la base du dernier recensement des populations communales),

Vu la délibération de la CCPL en date du 02 février 2021 pour apporter une contribution complémentaire de 1 euro par habitant au fonds l'Occal mis en place par la région Occitanie et valider la proposition de la Région pour baisser le taux d'intervention à 50% à partir du 1er février,

Vu la proposition de la région Occitanie d'abonder de nouveau le dispositif l'Occal, à défaut de quoi elle continuera seule à verser 25% de subvention,

Considérant que l'enveloppe non encore consommée à ce jour est de 20 170 €,

Considérant l'examen par la commission développement et attractivité des dossiers déposés dans le cadre du dispositif dont le montant global dépasse l'enveloppe consacrée au fonds pour 8126 euros,

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210601-2021-074B-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Date de dépôt du	Commune	Porteur de projet	Domaine d'activité	Type de dépenses	Coût global	Aide possible			Participation			Solde CCPL
						Volet 1	Volet 2	Taux	Etat	Région	CCPL	
SOLDE DE LA CAGNOTTE AU 06.04.2021												20 710
31/01/2021	Lanneme zan	Wirth JF	Formateur		14 839		7 420	50%		3 710	3 710	17 001
Fin 2020	Capvern	Le Laca	Hôtellerie	Besoin de trésorerie. Il a obtenu 30K€ de PGE	45 000	20 000			15 000	2 500	2 500	14 501
28/02/2021	St Arroman	Lorents	Spéléologue depuis mai 2019 sur les Baronnies et la Neste. Site internet de promo°		4 800		2 400	50%		1 200	1 200	13 301
05/03/2021	Capvern	Meublé - M. Barrère	Economie d'énergie		17 519		8 760	50%		4 380	4 380	8 921
15/03/2021	Lzan	Niche à Bière	Restau - Terrasse à fermer pour agrandir la salle / mesures de distanciation		10 708		5 354	50%		2 677	2 677	6 244
26/03/2021	Lzan	Vestiaire Café	Restau - Terrasse à fermer pour agrandir la salle / mesures de distanciation		30 682		10 000	33%		5 000	5 000	1 244
29/03/2021	Lzan	Grignottine M. Barrère	Click & Collect et travaux pour amélioration des conditions de travail		14 132		7 066	50%		3 533	3 533	- 2 289
31/03/2021	Lzan	Ecole PIZZAIOLO	Site internet + travaux		17 322		7 718	45%		3 859	3 859	- 6 148
PROCHAIN COMITE DE JUIN												
12/03/2021	Lzan	Musique à Fond	Cours de musique		4 317		2 159	50%		1 079	1 079	- 7 227
29/04/2021	Libaros	Comptoir d'Adélaïde	Création d'un site web pour développer la vente à distance		3 594		1 797	50%		899	899	- 8 126
TOTAL					**162 913**	**20 000**	**52 672**		**15 000**	**28 836**	**28 836**	

Considérant que la commission développement et attractivité propose au Bureau de :

- Soutenir les dossiers présentés ci-dessus sur les montants inscrits et ne pas prendre d'autres dossiers que ceux-là.
- Compléter l'enveloppe du fonds l'Occal à hauteur de 8 126€ et ne pas aller au-delà.
- Laisser la Région aller seule sur les prochains dossiers.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De soutenir les dossiers portés en annexe de la présente délibération à hauteur des montants inscrits,
- De consacrer les crédits budgétaires correspondants, en complétant l'enveloppe du fonds l'Occal à hauteur d'un montant plafond d'intervention de 8 126 €,
- De faire part à la Région de la clôture de l'intervention de la CCPL pour les futurs dossiers.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Affichée le 15 JUIN 2021

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210601-2021-074B-DE
Date de télétransmission : 15/06/2021
Date de réception préfecture : 15/06/2021

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.